



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 28 avril 2015, dès 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : M. et Mme Jean-Michel Currat et Virginie Chevalley

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **801**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **34** (27 sans le conseil communal)
La majorité est : **18** (14 sans le conseil communal)

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 28 avril 2015. Il salue cordialement les personnes présentes ce soir et en particulier, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les président(e)s et membres des diverses commissions, ses collègues du conseil communal et le personnel de l'administration.

Il souligne que lors de la précédente assemblée, Marc Pauchard avait émis le vœu que le Conseil communal prépare un thème pour en discuter lors de l'assemblée communale, après le point des divers, pour encourager les citoyens à participer. Le Président souligne que c'est une bonne idée et relève la petite participation des citoyens ce soir. Il note toutefois qu'en ce moment le conseil a de nombreux gros dossiers à traiter entre la construction de la nouvelle école, le PAL, ..., il n'avait pas le temps d'élaborer un dossier qui se doit d'être bien préparé, pour ce soir.

Le président excuse Louis Jaquet, ainsi que Joseph Rouiller et Sylviane Vuichard membres de la commission financière et relève la présence de Michel Currat, Président de Paroisse qu'il salue.

Convocation et tractanda de l'assemblée

L'assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg, ainsi qu'aux piliers publics et par l'envoi d'un tout ménage. Ce mode de convocation ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débiter.

Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 16 décembre 2014

Le Président rappelle que ce procès-verbal est publié sur notre site internet et qu'il à disposition de la population au bureau communal, dix jours avant l'assemblée. Il informe les citoyens du suivi de divers dossiers :

Nouveau bâtiment

Le couvert du notre nouveau bâtiment est posé. Cet automne et cet hiver ont été cléments, ce qui a permis de rattraper le retard causé par les recours des soumissionnaires. Toutefois, après les vacances de Noël, les travaux de maçonnerie qui devaient débutés le 22 janvier ont dû être retardés à cause de la météo. On a donc à nouveau 5 à 6 semaines de retard sur notre calendrier. Le président souligne que ce retard n'est pas grave et qu'il est plus important que la maçonnerie soit bien exécuté et de qualité.

Le 95% des offres sont rentrées et on constate que le budget est actuellement respecté. Il y a juste des petites plus values, mais on tient bien le budget. Le seul bémol est à noter, il concerne l'aménagement extérieur qui a été évalué assez bas.

Le café

Le président avait annoncé que Pierrette et Roger Rey avaient accepté de gérer notre café le temps de trouver un nouveau tenancier. Ils sont venus durant deux mois et ont été chaleureusement remerciés. Leur gentillesse et leur esprit commerçant a permis à notre établissement de reprendre de l'essor. La commune a eu de la chance de trouver de nouveaux tenanciers rapidement. Il a le plaisir de présenter Duygu Esen à qui il souhaite la bienvenue, tout en la félicitant ainsi que sa famille pour sa courtoisie, son dynamisme et son sens du commerce.

Nouvelle Loi scolaire

La consultation de l'avant-projet est en cours. Il est prévu un minimum de huit classes par cercle scolaire. La loi entrera en vigueur le 1^{er} août 2018.

Croisée des champs martin

Le président souligne que l'aménagement du terrain de la première villa a été modifié. Une visite sur place sera organisée par Nicolas Macheret avec un expert du service des ponts et chaussées, pour vérifier que l'aménagement convient pour la sécurité routière

Nouveau bâtiment

Le président passe la parole à François Bossel qui désire émettre des remarques au sujet de l'adjudication des travaux.

François Bossel fait part de son mécontentement concernant l'adjudication des travaux de terrassement et de déviation de la canalisation. Il explique que son entreprise a été éliminée pour une différence de 532 francs, soit 0.1%. Au résultat des soumissions, pour le premier lot concernant le terrassement, l'entreprise Bossel a fini en première position, pour le second lot concernant la déviation de la canalisation, l'entreprise Bossel était en deuxième position. La commune a attribué les lots aux entreprises meilleur marché. Elle lui a attribué le mandat pour le terrassement, mais une entreprise soumissionnaire a fait recours et la commune a dû lui attribuer les travaux. Vu les circonstances, François Bossel propose que les soumissions soient dorénavant ouvertes au public.

Le président explique que la commune a essayé de jouer la carte locale. Elle a ainsi scindé ce marché en deux mandats, un pour le terrassement et le second pour la déviation de la canalisation. Il y a eu un recours. Peut-être que la commune aurait pu insister, mais ceci aurait reporté les travaux de 6 mois à 1 année, conséquences qui une grave importance pour nous. Marc Fahrni remercie François Bossel pour son faire-plaît, puisqu'il a accepté de ne pas faire recours, et le dossier a pu aller de l'avant. Le Conseil communal retient sa remarque concernant l'ouverture des soumissions.

Protocole

Le protocole de l'assemblée du 16 décembre 2014 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2014

Le président passe la parole à Thierry Vial pour la lecture des comptes 2014. Thierry Vial salue l'assemblée et rappelle que les comptes peuvent être consultés au bureau communal, ainsi que sur notre site Internet. Il souligne que seuls les documents officiels font foi.

Il débute sa présentation en informant qu'une réserve de 130'000 francs pour l'entretien des routes a été créée.

2.1 Compte de fonctionnement

L'exercice se solde par un bénéfice de 21'954 francs 06. Ce bon résultat s'explique par des charges inférieures aux dépenses prévues et des rentrées fiscales un peu supérieures.

Thierry Vial présente ce compte de fonctionnement et apporte quelques précisions.

0 – Administration

Ce chapitre comprend des dépenses pour 356'997 francs contre 113'99 francs de produit, soit un excédent de charges pour 243'897 francs donc 10'000 de plus qu'en 2013.

1 – Ordre public

Le total de ce chapitre présente un résultat négatif de 32'409 francs alors que l'estimation du budget se montait à 24'556 francs.

12. Justice

- « Part des frais de curatelles » c'est un nouveau service, la part s'élève à 9'624 francs comme budgété. Marc Fahrni informe que ce service marche à deux vitesses, les communes ont décidé de maintenir les curateurs privés, car ces gens travaillent depuis des années. En parallèle, il y a aussi des curateurs privés. Le service est sous la direction du RSSV, alors que les dossiers gérés par les curateurs sont de la responsabilité de la justice de paix qui a donc son mot à dire dans cette structure. L'organisation se met gentiment en place. Les cahiers des charges sont établis. Une convention est en élaboration entre la justice de paix et le RSSV. Ce service évoluera cependant, dans le futur les curateurs privés vont être remplacés par des curateurs professionnels. Ceci est aussi dû à la nouvelle loi. Mais, pour l'instant les curateurs privés maintiennent leur fonction.

14. Police du feu

- « Service du feu » En 2014 comme en 2012, il y a eu un sinistre important, raison pour laquelle nous avons 50'276 francs de contribution au Corps de sapeurs-pompiers. C'est 10'000 francs de plus qu'en 2013.

Les soldes des sapeurs-pompiers sont en conséquence aussi plus importantes, 44'262 francs, alors que le budget s'élevait à 30'000 francs.

Il y a des dépenses supplémentaires pour l'achat des équipements des sapeurs-pompiers.

16. Protection civile

- La protection civile est maintenant gérée par le canton.

2 – Enseignement et formation

20. Ecole enfantine

- Le pot commun est un peu moins élevé que le budget.

21. « cycle obligatoire »

- 219 « Accueil extrascolaire » Ce poste boucle avec un total de 25'378 francs, on avait estimé le budget à 34'000 francs. Ceci est dû à la fréquentation un peu en baisse. La commune reçoit une contribution de l'Etat de 17'000 francs.

29. « Administration scolaire »

- 134'386 francs de résultat. Il y a une bonne différence par rapport au budget estimé à 159'301 francs.

Avec 1'267'948 francs dans les charges et 88'807 francs dans les produits, le chapitre se solde par à un résultat négatif de 1'179'141 francs.

3 – Culte, culture et loisirs

30. « culture »

- Il y a eu des frais pour l'entretien des croix de Rogations d'un montant de 2'300 francs. Thierry Vial souligne que ce n'est pas souvent qu'il y a ait des dépenses pour ce poste.

33. « chemins pédestres »

- Thierry Vial informe qu'il n'y a pas de versement cette année pour le sentier A Tire d'Ailes et durant les trois prochaines années, car l'année dernière, on a versé une participation en trop. La commune et l'association se sont arrangées ainsi.

Ce chapitre boucle avec un résultat négatif de 69'585 francs

4 – Santé

41. « Homes médicalisés »

- › La Participation au financement des homes s'élève à 32'638 francs. Les EMS sont en construction. Il n'y a pas de montant prévu dans le budget 2015 à ce sujet pour l'instant, ni pour 2016. Les premiers effets sur le pot commun débiteront en 2016.

46. « Service médical des écoles »

- › La commune a facturé un peu plus qu'elle a eu de charge, car on ne tient pas de décompte de répartition entre les exercices et ce service s'est trouvé à cheval entre les deux exercices.

Le total de ce chapitre est de 326'405 francs d'excédent de charges.

5 – Affaires sociales

52. « Caisse maladie et accidents »

- › Ce poste concerne la récupération des primes antérieures impayées, ainsi que le remboursement des actes de défaut de biens. Les 638 francs proviennent de l'encaissement d'un vieil acte de défaut de bien.

54. « Protection de la jeunesse »

- › Thierry Vial explique qu'il est difficile de budgéter le compte des mamans de jour et des crèches, raison pour laquelle il y a une telle différence entre le compte et le budget.

Le président ajoute que l'inscription de deux enfants pour deux jours par semaine à la crèche peut déjà créer une différence importante.

541. « école maternelle » :

Le total des excédents de charges se monte à 7'000 francs contre 11'000 francs budgétés. Ceci s'explique par une forte réduction du nombre de plages des horaires d'ouverture qui a pour effet moins de salaire, mais aussi moins d'entrée de la part des parents.

58. « Assistance »

- › Les repas à domicile pour 11'170 francs, presque comme en 2013, avec 9'612 francs de remboursement.
- › Thierry Vial rappelle que le correctif de district pour les services sociaux concerne le montant versé par les communes dont les dépenses pour le service social sont moins élevées. Il signale que notre service s'approche du niveau des autres services, nous avons donc moins à verser que l'année dernière.

581. « Service social de la Haute-Veveyse ». Il y a eu une énorme augmentation, par rapport à 2013.

Question :

Marc Pauchard demande où est comptabilisé le loyer du bureau du service social. On lui répond qu'il fait partie du chapitre « patrimoine financier ». Il s'élève à un montant de 6'000 francs par année pour des locaux de 2 pièces qui se trouvent dans l'ancienne cure de Progens.

Le chapitre « Affaires sociales » se solde par un résultat négatif de 428'229 francs.

6 – Transports et communications

62. « Routes communales – génie civil »

- › L'entretien des routes a coûté 39'000 francs alors qu'on avait prévu 25'000 francs au budget.
- › Le déblaiement de la neige est moins élevé que prévu, soit 31'861 francs pour un budget de 50'000 francs. Toutefois il a surtout neigé en début d'année 2015.

- › Attribution à la réserve. Thierry Vial explique que comme nous n'avons pas fait de grosses dépenses pour des routes depuis le début de la législature, le conseil communal a décidé de placer un montant de 130'000 francs à la réserve pour les routes.

Thierry cite les dépenses des dernières années, à savoir 25'000 francs en 2014, 12'000 francs en 2013 et 12'000 francs en 2012, il souligne que ce sont historiquement des montants bas.

Au total nous avons donc un montant négatif de 273'000 contre 159'000 au budget, mais en tenant compte de la réserve, le budget est tenu.

65. « Trafic régional »

- › Il y a une légère baisse.

Ce chapitre totalise un résultat 311'638 francs en négatif.

7 – Protection et aménagement de l'environnement

70. « Approvisionnement en eau »

- › Achat d'eau pour 107'182 francs, soit un peu plus qu'en 2013.

Ce compte doit être équilibré.

71. « Protection des eaux »

Ce compte doit également être équilibré.

- › Nous avons 8'700 francs d'entretien des installations alors que l'estimation était de 20'000 francs. Il s'agit d'un poste qui varie beaucoup, par exemple en 2012 il y avait pour 25'000 francs d'entretien.
- › Attribution à la réserve pour 35'000 francs.
- › Il n'y a pas de grande différence de taxe d'utilisation par rapport au budget.

72. « Ordures ménagères »

- › Déchetterie : les frais de ramassages sont en augmentation, 52'336 francs. Le fait qu'il y ait en permanence les bennes pour les encombrants, branchages et ferraille, fait qu'il y a d'avantage à ramasser.

75. « Correction des eaux et endiguements »

- › Thierry Vial signale une grande différence concernant les travaux d'entretien qui ont coûtés 81'198 francs alors qu'il n'y avait que 13'000 au budget. Il cite les différents travaux, à savoir le barrage sur le ruisseau du Chevillard entre Grattavache et Fiaugères, travaux qui seront en partie refacturés à la commune de Saint-Martin, le détournement de la canalisation pour la construction du nouveau bâtiment ; des travaux sur les collecteurs à Brémudens et la canalisation de la Sionge.

Ces travaux ont été subventionnés à raison de 26'989 francs, il faut en tenir compte. Il y a eu des imprévus. De plus, nous n'avions pas budgété la subvention pour les travaux sur le ruisseau du Chevillard.

79. « Aménagement du territoire »

- › Les 6'987 de frais d'honoraires d'urbanistes concernent l'étude sur l'énergie et frais de bureaux d'ingénieurs

585'405 francs de charges, pour 508'268 francs de produits pour ce chapitre, soit un excédent de charge de 77'136 francs.

8 – Economie

81. « Forêts »

- › La vente du bois ressort un bénéfice plus important que prévu. On boucle avec 4'555 de bénéfice.

84. « Café de la Croix fédérale »

- Il y a plus de dépenses pour l'entretien que prévu, soit 12'381 pour un budget de 6'000 francs. Ce poste se solde par 10'000 francs de charge.

Le président informe l'assemblée sur la bonne marche du café. Il souligne que tout se passe bien, mais chaque tenancier a sa manière de travailler, aussi chaque ouverture crée des frais. Le Conseil communal veille néanmoins à ne pas en faire trop.

Le chapitre 8. se solde par 432 francs de charges.

9 – Finances et impôts

90. « Impôts »

- Nous avons pour 2'273'829 francs de produits. Le budget était estimé à 2'170'000 francs.

93. « Péréquation financière »

- Les deux types de péréquation augmentent pour arriver à 401'415 francs contre 391'251 francs en 2003.

94. « Gérance fortune et dettes »

- 940 « Intérêts et amortissement obligatoires » il n'en reste plus beaucoup mais ils vont recommencer avec le nouveau bâtiment.
- 942 « Immeuble et patrimoine financier » Il y a les loyers du service social, café, les contrats de servitude pour les poteaux électriques, etc.
- Des amortissements supplémentaires pour un total de 31'397 francs.

Thierry Vial informe que le stand de tir qui avait une valeur de 38'000 francs a été amorti à 10'000 francs. Il explique que la commune a été approchée par le comité de la société de tir. Cette société a parlé de son avenir, elle désire s'installer pour le tir au petit calibre et développer un projet dessous les cibleries en aménageant un local, aussi elle a demandé la possibilité de venir propriétaire du stand de tir. Le Conseil communal est plutôt favorable à cette requête, ce stand n'étant pas une ressource de gains. Cet élément sera au Tractanda d'une prochaine assemblée communale.

Thierry affiche les pots communs du district et du canton, dont le total est de 1'320'000 francs, y compris les produits de la péréquation.

La population légale est de 1136 habitants, ainsi on arrive à une facture de 1'162 francs de pot commun par habitant. La baisse des pots communs est essentiellement due à la baisse des salaires des fonctionnaires de l'Etat depuis 2014 et qui durera jusqu'en 2016.

Le compte de fonctionnement par nature est présenté à l'écran. On voit le total des charges de 4 millions.

Pour terminer Thierry Vial présente le bilan sur lequel on peut observer le changement dû la construction de l'école.

Nous avons des disponibilités pour 663'344 francs ; 1,3 millions en 2013, on est passé à 764'421 francs au 31 décembre 2014 dans les comptes bancaires.

Des débiteurs pour 609'497 francs,

On observe aussi le patrimoine administratif comme le stand de tir qui est passé de 38'000 francs à 10'000 francs.

Les dettes des crédits LIM, il n'y a plus que 116'600 francs.

Les Réserves : les principales sont celles pour l'eau de 526'389 francs et l'épuration 515'410 francs.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2014 dégage un bénéfice de 21'954 francs.

2.2. Compte d'investissement

Thierry Vial présente ensuite la situation des comptes d'investissement, en particulier

2 – Enseignement et formation

29. « Administration scolaire »

- Dans les charges, 1'488'000 francs ont été dépensés en 2014 pour l'école. Le budget total est de 8 millions.

Le compte d'investissement présente des charges pour 1'488'660 francs et des produits pour 125'556 francs, pour arriver à un solde négatif de 1'363'103 francs.

2.3. Rapport de la Commission financière

Le Président donne la parole à Frédéric Deillon, Président de la Commission financière qui salue les personnes présentes.

Frédéric Deillon donne connaissance du rapport de la Commission financière. Cette dernière s'est réunie le 31 mars 2015. Elle a procédé à la révision des comptes pour l'exercice 2014. Ces activités de contrôle ont été menées en collaboration avec le responsable communal du dicastère des finances, M. Thierry Vial, et la caissière communale, Marianne Chollet.

Durant cette soirée tous les comptes ont été revus et comparés avec les chiffres du budget. Thierry Vial a commenté spontanément certains points, sa présentation étant toujours très claire et explicite. La Commission financière relève la qualité et le sérieux de son travail.

2.4. Rapport de l'organe de révision

Frédéric Deillon fait part du rapport de l'organe de révision, soit la Fiduciaire MCM conseil SA à Granges-Paccot.

Celle-ci note qu'elle a effectué l'audit des comptes annuels, comprenant le bilan et les comptes de fonctionnement et d'investissements arrêté au 31 décembre 2014. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. L'organe de contrôle estime que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former son opinion d'audit.

Selon son appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi.

L'organe de révision atteste qu'elle remplit les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la Loi sur les communes du canton de Fribourg. Il recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis ce soir, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de 21'954.06 francs et au compte d'investissement un excédent de dépenses de 1'363'103.85 francs.

Suite à la vérification effectuée par la Commission financière et vu le rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose aux citoyennes et citoyens présents d'approuver les comptes 2014.

Approbation

Le président passe la parole aux citoyens et citoyennes. Il n'y a pas de question.

Il demande alors à l'assemblée de se prononcer par vote à main levée. Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont acceptés à l'unanimité.

Le Président de l'assemblée remercie Thierry Vial, la caissière communale Marie-Anne Chollet pour la tenue des comptes et le travail effectué durant toute l'année, ainsi que la Commission financière pour le travail effectué.

3. Investissements supplémentaires 2015

3.1 Assainissement du réseau d'eau potable de Progens

La parole est maintenant donnée à Bernard Andrey pour la présentation du dossier sur l'assainissement du réseau d'eau potable de Progens.

Bernard Andrey donne un aperçu de l'historique du dossier, en soulignant que le captage communal de la source du Moyon, ainsi que le réservoir nécessitent d'importants travaux afin de les maintenir aux normes sanitaires en vigueur. Suite à la décision de l'assemblée communale du 26 avril 2012, la commune a réalisé une étude.

Dans un premier temps la commune, ainsi que son ingénieur, ont analysé les possibilités de collaboration avec la commune de Semsales, plutôt que de rénover le réservoir de Progens, on avait prévu le traitement de l'eau dans les installations existantes de la commune de Semsales. Toutefois, l'étude fait apparaître que les difficultés techniques rendaient cette variante moins intéressante qu'espéré. En effet, un contrôle par caméra a été effectué sur le réseau de Progens qui présente quelques défauts. Un montant de 50'000 francs avait été prévu pour le remplacement des conduites, mais il est insuffisant pour la réhabilitation du réseau de Progens. De plus, suite aux essais de débit, il ressort que les pertes de charge ne permettent pas de respecter un débit de pression pour le haut de Progens. Vu le débit de la source du Moyon, il était à redouter que lors des pics de consommation, la pression puisse s'avérer insuffisante à Progens. Ce risque semblait particulièrement important en cas d'utilisation du réseau pour la protection incendie.

Pour pallier à ces difficultés, il était prévu de compléter l'approvisionnement du Moyon par l'eau de l'AVGG. Cette alimentation complémentaire faisait cependant craindre que les achats de l'AVGG ne compromettent la rentabilité des investissements réalisés au Moyon.

Le projet de collaboration avec Semsales impliquait un grand nombre d'installations techniques en plus des conduites. Les investissements étaient donc conséquents et les frais d'exploitation élevés. Ce projet a donc été abandonné pour la solution consistant à raccorder Progens sur le réseau d'eau potable de l'AVGG occasionnant ainsi moins de contrainte.

Il est proposé à l'assemblée communale de renoncer à l'assainissement de la source du Moyon et du réservoir de Progens. L'apport de cette source serait désormais entièrement remplacé par le réseau de l'AVGG.

Bernard Andrey explique à l'écran les travaux qu'il est prévu de réaliser.

Des nouvelles conduites devront être posées à La Verrerie, du ruisseau des Rogigues jusqu'à l'hydrant de la ferme « Progin »; la conduite en amiante située « En Agnière » devra être remplacée sur une longueur de 800 mètres; trois nouvelles bornes sont prévues; deux forages pour passer sous les voies TPF et l'autoroute.

Le réservoir de Progens n'est plus aux normes, il est situé à 900 mètres et donc trop bas pour amener l'eau potable du haut de Progens, ainsi l'entier du réseau de Progens serait raccorder sur l'AVGG et le réservoir serait démoli. Grâce à cette mesure la pression sera augmentée. Il est aussi prévu d'effectuer un bouclage en utilisant la conduite existante.

Il y aura un vingtaine de vannes à changer. Il indique le 90 % des vannes privés sont récentes et sont donc capable de tenir la pression.

L'ensemble de ces travaux est estimé sur la base d'un appel d'offres, à 450'000 francs, TVA incluse. 400'000 francs pour les installations, 20'000 francs pour la démolition du réservoir et 31'000 francs pour le raccordement. Ceci est la variante la plus économique. Le réseau est ainsi simplifié grandement et permet d'assurer un approvisionnement satisfaisant à Progens comme dans le reste de la commune, tant du point de vue de la qualité de l'eau qu'en ce qui concerne la pression dans les conduites.

Ces travaux sont subventionnés par les améliorations foncières et l'ECAB pour 225'000 francs, soit 50%. Le solde de 225'000 francs sera financé par un emprunt bancaire. Les frais financiers annuels de 11'250 francs seront financés par les comptes de l'eau. Le bouclage au lieu-dit « La Cretta » sera quant à lui entièrement financé par l'AVGG.

Le président ouvre la discussion.

Marc Pauchard demande ce que ces travaux vont coûter aux propriétaires concernés. Bernard Andrey répond que si les conduites privées sont en bon état, le propriétaire n'aura pas de frais. Seules les conduites datant de 60 à 70 ans devront être remplacées, mais elles sont amorties.

Il note que la source du Moyon sera abandonnée, notre commune est en discussion avec la commune de Semsales.

Marc Pauchard demande s'il est vraiment nécessaire de démolir le réservoir, c'est très dommage pour les enfants qui vont y luger. Bernard Andrey répond que c'est une directive du Laboratoire cantonal, le canton veut qu'il n'y ait plus de réservoir afin qu'on ne puisse plus jamais l'utiliser puisqu'il n'est plus aux normes. Marc Pauchard propose de simplement le plomber.

Le président note qu'une source d'eau a une valeur et que ce n'est pas de gaité de cœur qu'on l'abandonne. Lors de la première étude, on avait la volonté de maintenir la source. Il aurait fallu faire un bouclage depuis Semsales, mais le problème c'est que les conduites de Semsales sont trop petites, si bien qu'il aurait fallu effectuer tout un investissement pour avoir une pression suffisante. C'est la raison qui a fait pencher la balance. Le Conseil communal va, dans un premier temps, rencontrer la commune de Semsales pour essayer de monnayer la vente de cette source.

Bernard Andrey souligne que la défense incendie nécessite beaucoup de pression, jusqu'à aujourd'hui Progens est branché sur l'AVGG et le débit est bon, mais par contre si on raccordait l'ensemble de Progens sur l'eau du Moyon, du côté de Semsales la pression est insuffisante c'est pour cela qu'on devrait poser un surpresseur, dont le coût est estimé à 200'000 francs, pour garantir le débit. L'autre avantage concerne la qualité de l'eau qui sera vérifié à l'AVGG.

François Bossel demande si le coût de travaux correspondra à la facture finale. Bernard Andrey l'informe que jusqu'à ce jour, nous n'avons jamais eu de surprise à ce sujet avec les entreprises mandatées.

Le président remercie Bernard pour sa présentation.

3.2 Première étape de la réfection des routes AF

Le Président passe la parole à Pascale Pahud pour la présentation du dossier de la réfection des routes AF. Un plan des routes est projeté à l'écran pour permettre à l'assemblée de situer les routes dont il est question pour la première étape de ce projet. Ces routes ont été examinées par l'expert fédérale qui a accepté de les subventionnées entièrement ou en partie, les voici :

- ✓ La route de la Sionge : pour une réfection en bitume
- ✓ Chemin du Lucheran : pour une réfection en bitume sur toute sa longueur
- ✓ Chemin du Chalet : avec un dernier tronçon en grave stabilité qui doit faire l'objet de l'accord du propriétaire
- ✓ Chemin du Pra Coulin : avec une partie en béton. Un itinéraire pédestre passe sur ce chemin.
- ✓ Chemin de Brémudens : 190 mètres de réfection en bitume entièrement subventionnée, et 90 mètre subventionné à 50%
- ✓ Route des Mines : subventionnée en fonction de l'intérêt agricole, 50% est pris en charge pour une réfection en bitume
- ✓ Chemin des Egoteau : pour une réfection en bitume. Là aussi un itinéraire pédestre passe par ce chemin.
- ✓ Chemin Ei Bourgatè : pour une réfection en grave. Le chemin n'est pas subventionné.

Pascale Pahud passe ensuite la parole à Thierry Vial pour la présentation du financement de ce projet. Ces différents chemins représentent une dépense totale de 1'159'295 francs. C'est le crédit total demandé ce soir. On toucherait des subventions se montant à 522'110 francs des améliorations foncière. Il resterait ainsi une facture de 625'144 francs, dont 465'768 francs pour la commune et 171'415 à répartir entre les propriétaires privés concernés.

La commune va négocier puis faire signer des conventions aux propriétaires intéressés.

Les charges de la commune sont à financer par un crédit, dont 35% par un crédit à l'agriculture, ce sont des crédits à rembourser sur 10 ans, sans intérêts et sans remboursement sur deux ans.

Le président ouvre la discussion. Il explique que le canton demandait une expertise de toutes les routes AF de la commune. Les routes AF ont donc toutes été recensées, il y en a 36. On n'est toutefois pas obligé de tout réaliser. Pour la réfection de ces chemins, la commune travaille avec Géosud. Des conventions seront établies avec les propriétaires intéressées et signées afin que les travaux puissent se réaliser. Il n'y a pas

d'offres concrètes, on se base sur des estimations car on ne voulait pas perdre plus de temps raison pour laquelle cet objet est soumis ce soir à l'assemblée.

L'information auprès des propriétaires privés concernés a d'ores et déjà été organisée. Si tous n'étaient pas présents lors de la séance, ils ont reçu le courrier de la commune et sont censés être au courant.

Questions des citoyens et citoyennes :

Magalie Sonney demande si on ne devrait pas voter après l'accord des propriétaires. Le président explique que si le propriétaire ne signe pas, la partie privée du chemin ne sera pas réalisée. Au niveau de l'assemblée communale un vote pour un montant, si on emploie pas les 465'000 francs, ils pourront être reportés pour les étapes suivantes.

Marc Pauchard est heureux de voir que les chemins qui ne sont plus agricoles ne sont pas à la charge de la commune. Il demande si la route du Lucheran sera refaite de fonds en comble ou s'il y aura juste une réfection. Le président explique que le canton émet des exigences, à savoir un minimum de 3 mètres de tapis, plus 50 cm d'accotement. La commune peut réaliser plus que ce que le canton accepte, mais c'est à sa charge. La commune a décidé de prendre en charge tout le dossier administratif qui s'élève à 228'000 francs, pour motiver les propriétaires privés à refaire leur chemin.

Marc Pauchard parle du poids de 5,5 tonnes autorisé sur cette route, car il est surpris des chargements qui se rendent en bas ce chemin. Il demande si le panneau en question sera le même après la réfection et s'il y aura des contrôles. Pascale Pahud informe que le service de la mobilité va organiser une vision locale pour vérifier les panneaux. Bernard Andrey indique que la prescription de 5,5 tonnes est surtout donnée à cause de la résistance du pont. Marc Pauchard trouve dommage qu'on mette de l'argent et qu'on descende avec des véhicules plus lourds que ce que peut résister la route. Marc souligne qu'on est victime des GPS.

Il n'y a pas d'autre question, la parole est donnée au Président de la Commission financière.

3.3 Rapport de la commission financière et approbation

Frédéric Deillon fait part du rapport de la commission financière. Lors de la séance de révisions des comptes, Bernard Andrey, responsable communal en charge du dicastère de l'eau, a présenté le projet d'investissement pour l'assainissement du réseau d'eau potable de Progens, ainsi que son plan de financement. Le montant total de cet investissement est estimé à 450'000 francs, subventionnés à 50% par les améliorations foncières et l'ECAB. Il resterait à la charge de la commune un investissement de 225'000 francs, financé par un emprunt bancaire dont les frais financiers annuels s'élèveraient à 11'250 francs.

La commission financière émet un préavis favorable pour cet investissement.

Ensuite, Pascale Pahud, responsable communale du dicastère des routes, a soumis un investissement pour la réfection de notre réseau routier AF. Celui-ci représente un montant total de 1'159'295 francs. Les subventions AF devraient soulager cette charge de près de 522'110 francs. 171'415 francs 30 seraient facturés aux privés. Il resterait à la charge de la commune un montant de 465'768 francs 80.

La commission financière émet également un préavis favorable pour cet investissement.

Frédéric Deillon a calculé l'annuité, soit 28'400 francs sur les 20 premières années et 12'000 francs pour les 20 années suivantes et informe que financièrement ces investissements sont tout à fait supportables.

L'investissement d'un montant total de 450'000 francs pour l'assainissement du réseau d'eau potable de Progens est soumis à l'assemblée, par vote main levée. L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

L'investissement d'un montant total de 465'768 francs 84 pour la première étape de la réfection des routes AF est soumis au vote à main levée de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Le président remercie les citoyens et citoyennes pour leur confiance et remercie toutes les personnes qui ont participé à ces études.

4. Divers

Il passe ensuite aux divers et débute en donnant des informations sur les Transports scolaires, la nouvelle loi scolaire et l'école maternelle Le Nuage bleu.

Transports scolaires

Le service de la Mobilité a été convié pour effectuer un contrôle de sécurité de nos transports scolaires. Tous les bus répondent sans problème aux normes en vigueur. Par contre le Service de la Mobilité a demandé la licence à Claudine. Le président explique qu'à l'heure actuelle et il y a longtemps que cela existe, les entreprises qui transportent des personnes doivent être au bénéfice d'une licence et Claudine ne l'a pas. Pour obtenir cette licence, Claudine devrait suivre une formation assez pointue puis que c'est un CFC. Exceptionnellement la police cantonale a autorisé Claude à finir l'année scolaire. Par contre pour la rentrée, son entreprise ne pourra plus exercer.

La solution serait que la commune reprenne les bus, les communes étant un service à la population et elles n'ont pas besoin de licence.

Cette information est toute récente. Le Conseil communal est en train d'examiner le dossier. Dans le cas où on reprendrait les bus, on toucherait la subvention cantonale. Par contre, rien n'est prévu dans le compte d'investissement ; le prix d'un bus est estimé entre 70'000 et 78'000 francs. Pour l'instant on n'a pas de transports scolaires.

Une autre solution, la plus simple pour la commune, serait de trouver un transporteur qui rachète la société à Claudine.

Il y a lieu d'étudier quelle est la meilleure solution. Trois bus scolaires transportent nos écoliers, plus Nicolas Macheret qui donne un coup de main, car il n'y avait plus assez de place dans un des bus le vendredi. Le Conseil communal a demandé au service de la mobilité d'examiner la possibilité d'utiliser les transports publics. Le service de la mobilité va maintenant demander l'accord de la Direction pour que cette ligne supplémentaire puisse bénéficier du pot commun. Si c'est accepté, le car pourra prendre en charge les écoliers depuis La Verrerie et tout le long de la ligne. Pour la prochaine rentrée scolaire, on aurait ainsi besoin que de deux bus au lieu de trois. Le président souligne que ce dossier est néanmoins à l'étude pour l'instant. Au niveau des tarifs c'est trois fois moins chers que les transports exclusivement scolaires.

Loi scolaire

L'entrée de la nouvelle loi scolaire est fixée au 1^{er} août 2018. Ce qui nous touche particulièrement ce sont les cercles à 8 classes. Actuellement notre cercle compte 7 classes et pour la prochaine rentrée on aura une ouverture de classe primaire, soit deux classes enfantines et 6 primaires. On aurait sous réserve des effectifs, pas à fusionner.

Pour l'ouverture d'une nouvelle, le Conseil communal a pensé à la classe du Nuage bleu, étant donné que les familles de Semsales participent largement à cette structure et que la commune de Semsales dispose d'une salle de classe libre. Le conseil communal rencontrera prochainement la commune de Semsales pour discuter de cet objet.

L'autre optique serait d'utiliser la classe des ACT, mais avec le chantier la cour d'école est plus petite et il y a déjà deux classes, avec trois classes soit 60 enfants ce n'est pas l'idéal.

Les salles situées dans le nouveau bâtiment scolaire seraient prêtes pour accueillir les enfants après les vacances de fin d'année.

Aménagement

Le Président informe l'assemblée qu'il y a une maquette au fond de la salle. Il s'agit du projet déposé par l'entreprise Ropraz pour le projet de construction de quatre blocs, 28 appartements en tout. Ce dossier n'est pour l'instant qu'une demande préalable. Ensuite M. Ropraz déposera le dossier pour le PED puis pour les constructions des immeubles. Il y aura des déplacements de conduites à réaliser dans le cadre de cet aménagement

Marc Farhni demande si les citoyens ou citoyennes ont des remarques à formuler au niveau du fonctionnement de la commune.

★ ★ ★ ★ ★

Denis Grandjean pense s'il serait importun de parler avec la commune de Semsales pour créer une déchetterie intercommunale.

Pierre répond en informant que notre commune a déjà eu des contacts avec la commune Semsales à ce sujet. Il est prévu d'agrandir notre déchetterie sur notre terrain et celui des TPF. Toutefois, entretemps, les TPF sont en train d'étudier leur projet de réaménagement de la gare de La Verrerie, qui met en suspens notre projet d'agrandissement. Le président informe que les TPF ont un délai pour réaliser leurs gares.

★ ★ ★ ★ ★

Jean-Marie Dunand relève les problèmes de la déchetterie et signale que les puits d'ordures ménagères du Crêt sont souvent trop petit et les sacs sont déposés à côté. Pierre informe que le conseil s'occupe de ce souci. Il a opté pour un passage supplémentaire à Grattavache, au Crêt et au champ de l'Eglise. On va recevoir une offre.

Michel Vial note qu'il y a souvent des sacs noirs non officiels dans le puits. Le président explique qu'il n'est pas facile de faire la chasse à ces sacs noirs. Les puces des puits ne fonctionnent pas bien, si bien que les gens ouvraient de force les couvercles. On regrette cette situation, pendant les premières années les gens jouaient le jeu.

★ ★ ★ ★ ★

Magalie Sonney signale que le Service de la Mobilité a demandé que les passages pour piétons soient repeints, pour la sécurité routière. Le président confirme que c'est à la charge de la commune et les travaux vont être faits.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président remercie ses collègues du conseil et l'administration communale, ainsi que les personnes des commissions qui s'investissent. Un merci particulier à Virginie Chevalley et Laurence Blanc qui ont touché leur certificat professionnel dernièrement.

La séance est levée à 22h10. Marc remercie de la participation et souhaite une bonne rentrée.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :